

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. NEYMARCK

Statistique de la longévité humaine

Journal de la société statistique de Paris, tome 30 (1889), p. 264-271

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1889__30__264_0

© Société de statistique de Paris, 1889, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

STATISTIQUE DE LA LONGÉVITÉ HUMAINE.

I. — Les centenaires en France.

Il n'y a pas trois mois que l'illustre M. Chevreul vient de s'éteindre dans sa 103^e année, aussi les centenaires sont-ils à l'ordre du jour.

Il nous a paru intéressant, au moment où chacun parle également du Centenaire de la Révolution française, d'étudier, au seul point de vue démographique et statistique, combien de personnes, encore vivantes de nos jours, ont été témoins des grands événements de cette époque. Ici encore, nous consulterons les travaux effectués par le service de la Statistique générale de France, à l'occasion du dernier dénombrement de la population.

Lorsqu'un centenaire est signalé dans une localité, il est d'usage de l'accepter comme tel, sans le moindre contrôle, et d'admirer la longévité de cette respectable personne : les journaux s'en emparent, et bientôt ce n'est plus 100 ans, mais 110, puis 120 ans, que cette même personne atteint en quelques mois. Si l'on se reporte à d'anciennes feuilles, à des chroniques datant des siècles derniers, on est étonné, non seulement du nombre de centenaires qui sont remarqués dans tel ou tel pays, mais encore de leur âge exceptionnel : on cite volontiers, et par ouï-dire, des centenaires de 125, de 130, voire de 153 ans, qui vivaient à cette époque. En se fondant sur ces exemples extraordinaires, on ne pourrait que conclure que l'humanité est en pleine décadence et que la limite extrême de la vie se raccourcit de plus en plus. D'après les calculs de la statistique, il n'en est rien : la vie moyenne a augmenté très sensiblement depuis bien des années : il est probable que si on avait pu, au moyen de recherches dans les registres de l'état civil, fixer d'une manière précise l'âge véritable de ces centenaires, on aurait considérablement réduit leur nombre en même temps que leur âge lui-même. Les exemples suivants vont le prouver surabondamment.

En Bavière, en 1871, sur 37 centenaires accusés par le dénombrement, il ne

s'en est trouvé qu'un, vérification faite sur les actes de l'état civil, ayant réellement dépassé l'âge de 100 ans.

A la même époque, le Canada, qui est réputé pour le nombre de ses centenaires, procéda à une enquête de même nature : son dénombrement signalait 421 centenaires ; sur ce nombre, l'administration du Dominion put reconstituer l'état civil de 82 personnes, parmi lesquelles 9 seulement justifièrent d'une façon certaine leur qualité de centenaires.

Pour ce qui est de la France, lors du dernier dénombrement de la population, la statistique a relevé 184 déclarations de centenaires. Ce chiffre était à très peu près le même que celui qui avait été fourni par les dénombrements antérieurs pour la même catégorie de vieillards, mais a paru à M. Turquan devoir être contrôlé, d'autant plus que la constatation des âges ne résulte, en matière de dénombrement, que de déclarations personnelles, qui peuvent être quelquefois, comme on vient de le voir, sujettes à caution.

Certains vieillards, en effet, arrivés à un âge très avancé, peuvent être tentés, par une coquetterie bien excusable, d'exagérer leur âge ; souvent même ne se souviennent-ils plus de leur âge exact, et à défaut de leur déclaration, la notoriété publique les désigne-t-elle alors comme centenaires. M. Turquan a donc proposé de faire une enquête au sujet de chacun des centenaires accusés par le dénombrement. Cette enquête a porté en outre sur la connaissance du lieu d'origine, du domicile actuel, sur l'état civil, le nombre d'enfants et petits-enfants des centenaires, sur leur situation de famille ou de fortune et, enfin, sur la profession qu'ils auraient pu avoir exercée.

Sur 184 centenaires constatés par les états de dépouillement du dénombrement, il a été possible de réunir des renseignements suffisamment précis sur 83 seulement. Quant aux 101 autres, ils pourraient se partager en deux catégories :

La première contenait les personnes qui avaient fait sciemment (ces dernières fort peu nombreuses) une fausse déclaration : parmi ces trois ou quatre personnes, citons une jeune femme du 5^e arrondissement qui s'est montrée très repentante, lorsque les agents se sont présentés chez elle, pour contrôler son âge véritable. Les autres déclarants avaient, en réalité, de 90 à 100 ans, une dizaine étaient entrés dans leur centième année.

La seconde catégorie comprenait 48 centenaires, sur lesquels il n'a pas été possible de se procurer des renseignements précis, ou qui n'ont pu être retrouvés, par suite de décès ou de changement de résidence.

Ces 101 centenaires ou pseudo-centenaires étant mis à part, il a été possible de recueillir des renseignements plus ou moins complets sur 83, dont 16 seulement ont produit leurs actes de baptême ; quant aux 67 autres, quelques actes de baptême ont été vus sur place, mais non envoyés à Paris, ou bien des actes de mariage, de décès, qui n'offrent pas la même certitude que l'acte de baptême, ont été produits.

Nous donnerons rapidement, ci-après, quelques données statistiques sur ces 83 centenaires.

Voici comment ils se répartissaient sur le territoire de la France : l'Aveyron en comptait 8 ; la Seine et la Corse, 7 chacun ; le Lot-et-Garonne, le Nord, les Basses-Pyrénées, la Haute-Saône, 4 chacun ; les Alpes-Maritimes, l'Ariège, la Dordogne, la Loire, le Lot, 3 chacun ; six départements en comptaient 2, et 18, un seul.

Dans cinquante et un départements, on n'en a compté aucun.

Ces centenaires se répartissent comme il suit, par sexe et par état civil :

	Sexe masculin.	Sexe féminin	Les deux sexes réunis.
Célibataires	6	10	16
Mariés	2	1	3
Veufs.	23	41	64
Totaux. . . .	31	52	83

Les femmes sont donc en majorité, et les veuves quatre fois plus nombreuses que les filles. Quant aux mariés, leur petit nombre s'explique aisément.

Considérés au point de vue de leur âge exact, les 83 centenaires se classent de la manière suivante :

Ayant par conséquent au moment du dénombrement		
Nés en 1786.	100 ans	44 centenaires.
— 1785.	101 —	16 —
— 1784.	102 —	7 —
— 1783.	103 —	6 —
— 1782.	104 —	5 —
— 1781.	105 —	3 —
— 1774.	112 —	1 —
— 1770.	116 —	1 —
Total.		83 centenaires.

L'âge moyen des centenaires serait donc 101 ans et 4 mois. Le doyen des centenaires serait un nommé Rives, mendiant, habitant Tarbes, porté par son acte de baptême comme né le 21 août 1770 à San-Estevan de Litera (province de Huesca, Espagne). Une feuille locale, *l'Impartial landais*, le signalait encore cette année comme vieillard de 118 ans révolus et en parfaite santé. Il s'est marié à 50 ans et est devenu veuf à 100 ans, en 1870. Après sa cinquantaine, il a eu 7 enfants, et les cas de longévité seraient, d'après les on-dit, fréquents dans sa famille. Sur les 67 centenaires mariés ou ayant été mariés, il a pu être recueilli des renseignements sur 37 seulement en ce qui concerne le nombre d'enfants :

Centenaires mariés ou ayant été mariés, n'ayant pas eu d'enfants . .	2
— ayant eu un enfant	6
— deux enfants	8
— trois enfants	5
— quatre enfants	5
— cinq enfants	4
— six enfants. . . .	1
— sept enfants	3
— huit enfants	1
— neuf enfants	1
— quatorze enfants. . . .	1
	37

Un de ces centenaires, habitant Fozzano, dans l'arrondissement de Sartène, né, en 1783, était à la tête de cinq générations et avait autour de lui 95 enfants et petits-enfants. C'est là un vrai patriarche, rappelant d'autant plus les patriarches de l'Écriture, qu'il exerce la profession de berger. — Un autre centenaire était à la tête de 70 enfants et petits-enfants. — D'autres enfin avaient autour d'eux respectivement 49, 43, 29, 28 enfants et petits-enfants.

Au point de vue de la profession que les centenaires ont exercée, les renseignements recueillis ont permis d'établir le classement suivant :

Cultivateurs et laboureurs.	20 personnes.
Ouvriers journaliers	9 —
Rentiers, sans profession	8 —
Cuisiniers, cuisinières, domestiques.	6 —
Commerçants	5 —
Berger et bergère	2 —
Veuves d'anciens militaires de l'Empire	2 —
Institutrice	1 —
Directeur d'une Compagnie d'assurance contre l'incendie à Mazamet (Tarn)	1 —
Hôtelier	1 —
Sage-femme.	1 —
Veuve de costumier de théâtre à Bordeaux	1 —
Veuve de médecin	1 —
Veuve de tailleur de pierres	1 —
Professions inconnues	24 —
	83 personnes.

Il y a lieu d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'existence d'un directeur de compagnie d'assurance, M. Carraguel, à Mazamet (Tarn), qui encore dernièrement s'occupait des affaires financières de sa Compagnie. Mais le plus remarquable des centenaires est à coup sûr une vénérable dame qui habite la ville d'Aniches (Nord). — Née le 14 mars 1784, à Varsovie, M^{me} Mazurkiewicz, veuve Rostkoswki, descend d'une famille dont les membres ont occupé de hautes situations en Pologne. Son père était chambellan à la cour du roi Stanislas II. Son frère, général de l'armée polonaise, a fait partie de l'état-major de Napoléon I^{er} dans toutes ses campagnes. M^{me} Rostkowski a fait toutes les campagnes de Pologne comme *aide-chirurgien de 1^{re} classe*, avec son mari, qui était capitaine adjudant-major. Elle compte 12 campagnes et a été blessée deux fois sur le champ de bataille. Elle est encore actuellement robuste, malgré ses 104 ans, et jouit de toutes ses facultés intellectuelles. Elle n'a pour vivre qu'une modeste pension que lui sert le Gouvernement à titre de réfugiée. Souhaitons qu'elle en profite longtemps encore !

Lorsque l'on considère la profession exercée, on ne peut s'empêcher d'être frappé du nombre considérable de centenaires qui ont exercé la profession de cultivateur, d'ouvrier, ou des professions similaires. Des renseignements pris sur leur condition de fortune, il est résulté la remarque suivante :

Vivant notoirement dans l'indigence (mendicité, hospices).	22 centenaires.
Dans une position de fortune très modeste	10 —
Dans une position modeste.	7 —
Dans une situation aisée.	6 —
— très aisée	1 —
Situation de fortune inconnue, mais très modeste, étant donnée la profession autrefois exercée	37 —
Total.	83 centenaires.

La plus grande partie des centenaires sont donc indigents, ce qui peut s'expliquer par leur impossibilité de travailler et leur isolement dans beaucoup de cas. A notre avis, c'est là une des particularités les plus remarquables de l'enquête dont nous présentons ici les résultats; cette particularité ne sera pas sans frapper l'attention de nos lecteurs.

Un certain temps s'étant écoulé entre la date du dernier dénombrement et l'enquête dont les résultats sont ici consignés, beaucoup de ces centenaires sont morts à l'heure actuelle, mais il y a lieu de penser néanmoins que le nombre des centenaires se maintient à peu près le même, car les générations suivantes (plus jeunes), c'est-à-dire qui n'avaient pas encore cent ans révolus, présentaient un effectif relativement nombreux. On peut se rendre compte du nombre permanent des centenaires qui existent, d'après le chiffre des décès du même âge enregistrés chaque année par le bureau de la statistique générale de France. Il meurt en moyenne 73 centenaires chaque année, dont 27 hommes et 46 femmes. On peut donc dire que les tables ordinaires de survie, employées actuellement par les compagnies d'assurances, paraissent attribuer à l'homme une longévité exagérée.

M. Turquan a recherché, en dehors de l'enquête officielle dont il vient d'être question pour les centenaires vivants, comment se répartissent les *décès* de centenaires sur le territoire de la France. Voici quel a été le résultat de ces recherches, embrassant une période de 32 années et un nombre de 2,629 centenaires décédés :

Il est mort, en France, 7 centenaires sur 100,000 habitants pendant les 32 dernières années, mais cette proportion varie beaucoup d'une région et même d'un département à l'autre.

Tout le long des Pyrénées, le nombre des centenaires atteint son maximum, 38.8 pour 100,000 habitants dans les Hautes-Pyrénées ; 38.4 dans les Basses-Pyrénées ; 32.6 dans l'Ariège. Si l'on quitte la région pyrénéenne pour remonter dans le Nord de la France, on traverse des départements dans lesquels la fréquence des centenaires diminue de plus en plus. Cependant cette fréquence paraît se maintenir à peu près à 20 pour 100,000 dans tout le bassin de la Garonne et jusque dans le département de l'Ardèche, qui dépend géographiquement du Massif central.

Les Pyrénées semblent donc une région privilégiée, puisque l'on y rencontre à peu près dix fois plus de centenaires que dans la plupart des autres départements. Que les personnes qui liront ces lignes ne croient cependant pas qu'il suffise d'aller se fixer dans ce beau pays pour y vivre jusqu'à cent ans, ce serait une grande illusion, car il ressort des recherches faites à ce sujet que la plupart des centenaires ont vécu là où ils sont nés, et qu'ils n'ont jamais quitté le coin de terre qui les a vus naître, grandir et multiplier.

On ne peut pas dire non plus que c'est l'air des montagnes qui fait les centenaires, puisque les Alpes présentent la proportion inverse : A côté des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes (7 à 8 décès de centenaires pour 100,000 habitants en 32 ans), on peut remarquer que les autres départements du Sud-Est, Var, Vaucluse, Basses-Alpes, Isère, Savoie, Haute-Savoie, n'en comptent guère que 2 en moyenne, pour un même nombre d'habitants.

Pour les autres parties de la France, on a remarqué que les départements du Centre, tels que Cher, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Vienne, Sarthe, Mayenne, comptent également à peine 2 décès de centenaires pour 100,000 habitants. Même proportion dans toute la région de l'Est et du Nord-Est. C'est dans le Finistère que l'on a compté le moins de centenaires, 1 pour 100,000 habitants. Disons en passant que c'est dans ce département qu'il y a le plus de naissances, mais aussi le plus de mortalité.

Dans le bassin de la Seine, la longévité paraît plus favorisée que dans la région

environnante ; il semblerait que l'on rencontre plus de vieillards, et de vieillards vigoureux, là où la natalité est le plus faible : dans l'Yonne et la Côte-d'Or d'une part, dans l'Eure et le Calvados d'autre part, on trouve peu d'enfants, et relativement beaucoup de centenaires. Disons que, dans ces dernières régions, les centenaires appartiennent presque exclusivement au sexe féminin, et que les veuves y sont beaucoup plus nombreuses que partout ailleurs, mais nous devons nous abstenir aujourd'hui de nous étendre sur ces particularités démographiques.

II. — Les centenaires en Prusse.

Les observations que nous venons de présenter sur les centenaires vivant en France, d'après le dernier dénombrement de la population, nous ont valu de la part de M. Emil Blenck, directeur du bureau de statistique du royaume de Prusse, la communication fort intéressante et très complète d'un travail analogue, contenu dans les *Résultats définitifs du recensement du 1^{er} décembre 1885, en Prusse*.

En Prusse, comme en France et en Angleterre, à mesure que la statistique officielle s'est piquée de précision et d'exactitude rationnelle, on s'est efforcé de vérifier les déclarations d'âge des personnes données comme ayant atteint ou dépassé l'âge de cent ans, soit dans les déclarations de décès, soit dans les bulletins de dénombremens. Dans les dernières années, l'administration de la statistique prussienne s'est donné pour tâche d'exercer une critique rigoureuse, dans la mesure du possible, sur tous les cas de longévité extraordinaire, c'est-à-dire sur tous les centenaires décédés ou vivants, et sur les âges voisins de la centaine, en descendant jusqu'à 90 ans. Le résultat de ses enquêtes a fait disparaître le plus grand nombre des cas de longévité au-dessus de cent ans, et les a fait rentrer dans la catégorie des personnes âgées de 95 à 100 ans, ou même seulement de 90 à 95 ans, et souvent au-dessous.

Le mouvement de la population en Prusse, c'est-à-dire le tableau des naissances et des décès, pour l'année 1885, accuse 2,029 décédés à un âge dépassant 90 ans, et 86 cas au-dessus de cent ans d'âge, à savoir 32 hommes et 54 femmes. Pour l'année 1886, les décès déclarés à un âge de plus de 90 ans se sont élevés à 2,009, parmi lesquels 78 au-dessus de 100 ans, dont 22 hommes et 56 femmes.

Le travail de M. Blenck ne nous dit pas si ce sont là les chiffres rectifiés au moyen des recherches du bureau de statistique, ni de combien les rectifications ont modifié les chiffres primitifs fournis par les déclarations faites après décès. Mais, en ce qui concerne les résultats des dénombremens, il ressort, d'un tableau des quatre derniers recensements, qu'aux limites extrêmes de la vie, l'examen sérieux et rationnel fait découvrir beaucoup d'exagérations inconscientes ou volontaires dans les déclarations d'âge, et l'on voit, par exemple, de 1880 à 1885, c'est-à-dire de l'avant-dernier recensement au dernier, dont les chiffres ont été examinés et remaniés après enquête, le nombre des centenaires tomber brusquement de 359 à 94, tandis que grossissait légèrement le nombre des personnes âgées de plus de 90 ans.

Les résultats des quatre derniers dénombremens donnent pour toute la Prusse :

TABLEAU.

	PERSONNES au-dessus de 90 ans	PERSONNES au-dessus de 100 ans
Au 1 ^{er} décembre 1871	6,449	434
— 1875	6,415	381
— 1880	5,514	359
— 1885 { Résultat primitif. . .	5,648	232
— { — rectifié. . .	5,558	91

Ces derniers chiffres résultent de l'enquête spéciale faite, au printemps de 1887, sur les âges indiqués dans les cartes de recensement. Comme justification de ces âges, on a recherché soit les actes de baptême ou de mariage, ou les actes de baptême et de mariage des enfants, ou tous autres documents authentiques ou attestés; à défaut de ces pièces, les attestations, recueillies en procès-verbaux, soit des personnes en question, soit des personnes les plus âgées avec elles de la localité, soit de leurs enfants ou autres membres de leurs familles. Pour le total des personnes âgées de plus de 90 ans, les chiffres rectifiés ne diffèrent pas beaucoup des chiffres primitifs du recensement; le résultat primitif était donc à peu près exact; mais, à mesure que l'on s'élevait dans l'échelle des âges, et surtout à partir de 100 ans, l'examen des divers cas a produit un déchet énorme, de 232 à 91, soit une réduction de 61 p. 100, qui appartiennent en réalité à des classes d'âge moins avancées: 6.5 p. 100 rentrent dans les âges de 95 à 100 ans; 15.5 p. 100 dans ceux de 90 à 95 ans, et le plus grand nombre, 39 p. 100, se trouvent être au-dessous de l'âge de 90 ans.

La justification de l'âge, pour ces 91 centenaires considérés comme authentiques, a été faite: en 4 cas, par le certificat de baptême; en 9 cas, par l'attestation du pasteur, du bureau de l'état civil ou des anciens de la commune; en 7 cas, par l'attestation d'épouses, d'enfants, de parents; 4 fois par celle d'autres personnes de grand âge; 54 fois par enquête des autorités locales. En 13 cas, il n'a pas été possible de vérifier avec exactitude approximative.

Ces centenaires se classaient comme suit, en 1885, d'après l'année de leur naissance :

	HOMMES.	FEMMES
Nés en 1785.	11	27
— 1784.	5	11
— 1783.	2	11
— 1782.	»	8
— 1781.	1	1
— 1780 et au-dessous. .	5	9
Total.	24	67

Le total des personnes âgées de plus de 90 ans représentait, au dénombrement du 1^{er} décembre 1885, environ 0.2 par 1,000 de la population; les centenaires (100 ans et au-dessus), 0.003 par 1,000. En d'autres termes, il y avait un nonagénaire par 5,000 habitants, et trois centenaires par million d'habitants.

Si nous comparons cette dernière proportion à celle des centenaires pour la France, que nous avons relevée dans notre premier article sur la longévité humaine, nous trouvons que la proportion est notablement plus élevée pour la Prusse, en supposant, ce qui ne peut être vérifié, que d'un côté comme de l'autre le contrôle a été fait avec une rigueur et une sûreté égales. En France, les 83 centenaires vérifiés ne se compteraient qu'à raison de 2.18 par million d'habitants.

Si l'on partage la monarchie prussienne du nord au sud par une ligne traversant Berlin, on constate que plus des deux tiers des centenaires vivants se trouvent dans les provinces à l'est de cette ligne, c'est-à-dire dans les pays où le sang slave prédomine.

Les centenaires vivant lors du dénombrement se classaient ainsi par état civil : 7 célibataires, 10 mariés, et 74 veufs ou veuves. Sous le rapport de la confession religieuse, on comptait parmi eux 22 protestants, 61 catholiques et 8 israélites.

Il en est 53 qui sont à la charge de l'assistance publique : 26 dans leur lieu de naissance, 28 dans d'autres localités et 2 dans des hospices ; les autres sont, soit indépendants comme rentiers, soit soutenus par une industrie ou un métier que quelques-uns pratiquent encore.

Les deux personnes qui ont atteint l'âge le plus avancé sont une veuve J. S. dans la province de Gumbinnen, âgée de 110 ans, et une veuve E. S., de 115 ans, dans la province de Marienwerder.

Le travail du bureau de statistique de Berlin désigne plusieurs cas où des centenaires authentiques continuent à gagner au moins partiellement leur vie par l'exercice d'une profession généralement des plus simples et des plus humbles :

Deux veuves, du cercle de Thorn, dans la province de Marienwerder, continuent, l'une à 101 ans, l'autre à 106 ans, à gagner leur pain, l'une en gardant les oies, l'autre en filant.

Deux centenaires de près de 101 ans, dans les cercles de Pleschen et de Wirnitz, sont désignés, l'un comme gardeur de vaches, l'autre comme marchand de vieux habits : ce dernier est israélite, l'autre catholique.

Une veuve dans la Pologne prussienne, cercle d'Inowrazlaw, âgée de 102 ans, catholique, exerce le métier de gardeuse d'enfants, et une veuve de 101 ans, du cercle de Warburg, catholique, s'occupe de travaux de ménage.

Il y a aussi, sans aucune espèce de doute, dans le nombre des autres centenaires, beaucoup de personnes capables d'une certaine activité professionnelle, quoique mitigée et secondaire.

« En somme, conclut M. Emil Blenck, le tableau d'ensemble de ces personnes arrivées aux derniers confins de la vie, n'est nullement aussi désolant qu'on pourrait le croire à première vue. On ne trouve parmi elles qu'une proportion relativement modérée d'infirmités affligeantes de corps et d'esprit, de maladies et de faiblesse séniles, en présence d'un grand nombre d'autres personnes encore robustes de corps, et d'intelligence normale, et même de sujets qui, comme la veuve de 101 ans du cercle de Warburg, et le rentier israélite M. J., de Bielefeld près Minden, encore vivant aujourd'hui à l'âge de 109 ans, peuvent lire et écrire sans lunettes.

Le bureau de statistique se propose de suivre de très près cette question des centenaires, d'en tenir à jour un registre exact et nominatif, et d'y consacrer à l'avenir une attention toute spéciale.

La sagacité et la conscience qui marquent tous les travaux dirigés par M. Emil Blenck permettent de compter sur lui pour apporter des matériaux solides à la statistique des centenaires, et pour lui donner un degré d'approximation très rapproché de la certitude.

A. NEYMARCK.
